



## Concertation nationale sur l'énergie et le climat



Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet  
<http://www.banque-france.fr>

Contact : Service de presse de la  
Banque de France - 01 42 92 39 00 -  
presse@banque-france.fr

## Le point de vue de la Banque de France et de l'ACPR sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui lui est adossée, souhaitent en premier lieu saluer la qualité et l'utilité des documents présentés à consultation publique.

Agissant avec une ambition commune pour intégrer, dans le cadre de leurs mandats, les enjeux de durabilité, notamment climatiques, environnementaux et sociaux, tant dans leur stratégie et leurs missions que dans leurs opérations, la Banque de France et l'ACPR souhaitent en second lieu proposer quelques éléments complémentaires d'analyse à la Stratégie Nationale Bas Carbone française, jugée très favorablement.

En effet, contribuer à évaluer, réduire et gérer l'impact non seulement des risques climatiques mais, plus généralement, des risques liés à la nature sur l'économie réelle et le système financier fait partie intégrante de notre mission de banque centrale et de superviseur.

La contribution de la Banque de France à cette consultation publique large et bienvenue porte donc sur le périmètre plus étroit de son mandat : scénarios climatiques macroéconomiques, importance de fixer une trajectoire cohérente entre les différentes politiques publiques européennes et françaises pour que le système financier puisse financer la transition, accompagnement des entreprises pour respecter l'Accord de Paris.

Pour autant, les stratégies d'atténuation doivent aussi prendre en compte les externalités positives ou négatives sur la nature, qui est une autre source majeure de risque au-delà du changement climatique. Non mentionnés dans cette réponse à consultation publique, des travaux sont déjà en cours à la Banque de France sur l'impact des risques liés à la dégradation de la nature et la perte de biodiversité pour les acteurs financiers et l'économie réelle.

## Scénarios climatiques

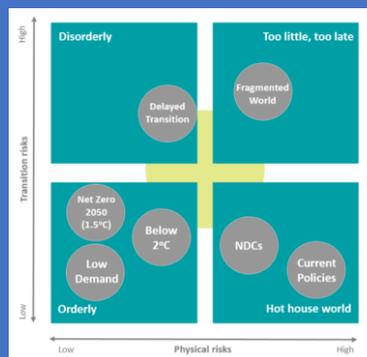
**Commentaire Banque de France :** les scénarios macroéconomiques NGFS sont nécessaires pour compléter les scénarios climatiques existants (GIEC, SNBC, ...), afin que notamment le système financier poursuive et soutienne la transition climatique de l'économie réelle.

Le NGFS (**Network for Greening the Financial System**) est une coalition de banques centrales et superviseurs, créée en 2017, dont le secrétariat est assuré par la Banque de France. Le réseau compte 144 membres et 21 observateurs au 30 novembre 2024, représentant collectivement plus de 80% du PIB et des émissions de GES de la planète. Le NGFS met en commun connaissances, outils et bonnes pratiques pour aider à intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans les systèmes financiers.

Comme récemment affirmé dans l'appel à l'action de « **Cali-Baku** », les membres du NGFS éclairent la décision publique grâce à leur expertise économique et financière. A ce sujet, les **scénarios climatiques de long-terme du NGFS** explorent les impacts du changement climatique sur l'économie.

- Le changement climatique affecte nos économies de deux manières : premièrement, par ses impacts physiques ; deuxièmement, par les réponses politiques, technologiques et comportementales à ces impacts, qui génèrent des risques et des opportunités de transition.
- En concevant des futurs hypothétiques mais plausibles, les sept scénarios du NGFS permettent de mieux appréhender les conséquences, notamment macroéconomiques, des différentes trajectoires de température envisagées (Graphique 1).
- Ces scénarios qui n'ont pas de caractère normatifs mais s'attachent à décrire une variété de futurs possibles peuvent avoir diverses applications (par exemple, stress tests des institutions financières, projections macroéconomiques ou définition d'objectifs pour les stratégies d'entreprise).

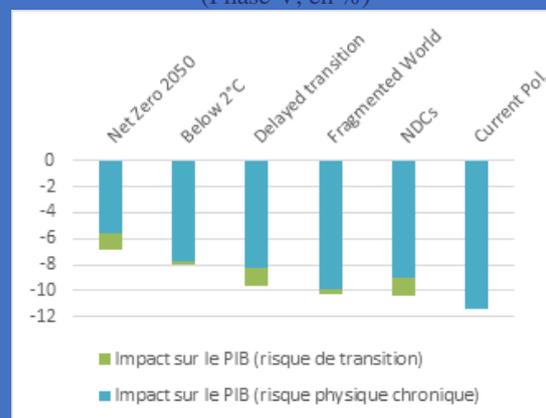
Graphique 1. Matrice des scénarios NGFS (Phase V)



**Note :** les impacts sont renseignés en déviation par rapport à un scénario de référence technique et hypothétique, sans risques physiques et de transition supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

- Les scénarios du NGFS montrent que l'inaction coûte plus cher à l'économie que la transition. Plus la transition est rapide et ordonnée, plus l'impact sur l'économie est faible. Ce constat est renforcé par la phase V des scénarios NGFS (novembre 2024, Graphique 2), qui a été l'occasion d'une réévaluation à la hausse des impacts des changements graduels du climat (x2 à x4 selon les scénarios - pour plus d'informations sur la réévaluation à la hausse du risque physique, se référer à ce [document](#)) par une prise en compte plus large des phénomènes climatiques observés et de leurs impacts sur l'économie. Les scénarios sont régulièrement mis à jour pour améliorer le cadre de modélisation et actualiser les données.

Graphique 2. Impact des scénarios sur le PIB français en 2050, par source de risque (Phase V, en %)



**Note :** les impacts sont renseignés en déviation par rapport à un scénario de référence technique, sans risques physiques et de transition supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

Les scénarios du NGFS montrent par ailleurs des impacts de la transition pour la France en cohérence avec d'autres estimations. Le scénario Nationally Determined Contributions (NDCs) du NGFS évoque en 2030, en France, un impact des politiques de transition légèrement négatif sur le PIB et positif sur l'inflation. Cela est en ligne avec les estimations de l'OCDE de l'impact du paquet « Fit-for-55 » en Europe, et de l'ADEME en France (Tableau 1).

Tableau 1. Impact macroéconomique de l'atteinte des objectifs de transition en zone euro et en France d'ici 2030

	Zone euro	France	
Scénario et modèle(s)	OCDE Fit-for-55	NGFS NDCs* (Remind-NGEM)	ADEME (Three-Me)
Prix du carbone (EUR 2020)***	178	211	
Emissions de GES, par rapport à 1990**	-54 %	-52 %	-60 %
PIB par habitant*	-1.2 %	-0.25 %	-1 %
Emploi*	-0.3 %	+0.1 %	-100k
Inflation (p. p.)		+0.19	+0.25

\* Déviation en % du scénario de référence du NGFS (hors risque physique).

\*\* GES pour l'OCDE, CO2 pour le NGFS.

\*\*\* Prix effectif du carbone dans les EU-ETS pour l'OCDE, prix implicite du carbone en France pour le NGFS.

En complément, la trajectoire macroéconomique dépend beaucoup de la stratégie de transition retenue, notamment du recyclage des recettes issues d'une taxation carbone. En plus de leurs effets redistributifs, les différents types de recyclage peuvent avoir des effets contrastés sur la croissance économique et l'inflation.

*Aligner les trajectoires de décarbonation pour fixer un cap clair et unique au système financier*

#### Commentaire ACPR :

- Les risques climatiques sont une source de risque financier et se traduisent *in fine* par un risque de crédit, un risque de marché, etc. accrus. Les autorités de supervision françaises et européennes développent donc le cadre nécessaire pour que les intermédiaires financiers prennent bien en compte la mesure complète de ces risques.
- Cette meilleure prise en compte des risques climatiques présente un double intérêt du point de vue de la transition : d'une part, la stabilité macro-financière est un déterminant important de la faisabilité de la transition, d'autre part, la meilleure compréhension des enjeux par les acteurs financiers leur permet de mieux jouer leur

rôle dans le financement et l'accompagnement de la transition dont ils sont pleinement partie prenante.

- À ce titre, en complément des politiques publiques nécessaires et des décisions prises par les autres acteurs économiques, le secteur financier participe à sa manière à la mise en oeuvre de la transition climatique européenne et française (SNBC).
- L'un des moyens permettant une mobilisation efficace des acteurs financiers passe par la prise en compte de ces enjeux dans la stratégie et la gestion opérationnelle des institutions financières au travers de la définition d'un plan de transition qui articule des exigences d'alignement net-zéro issues de CSRD et de CSDDD et des dispositions prudentielles portant sur la gestion des risques (à l'actif, au passif, hors bilan et lié au modèle d'affaire). En cohérence, l'ambition de ces plans est dépendante de la crédibilité des engagements des Etats. L'ambition et la crédibilité de la trajectoire SNBC et son alignement avec la NDC européenne et les politiques publiques qui en découlent constituent un impératif pour fixer des caps crédibles aux établissements financiers.

*Accompagner les entreprises dans leur transition climatique*

#### Commentaires Banque de France :

- L'indicateur climat de la Banque de France est un outil robuste, modulable et gratuit pour réaliser un plan de transition au niveau de l'entreprise non financière.
- Pour correctement orienter les financements privés et publics vers la transition climatique de l'économie française, la réglementation relative au changement climatique est indispensable. Pour autant, elle doit impérativement être la plus unifiée possible en Europe.
- Enfin, les mesures supplémentaires de la SNBC3 auront des impacts économiques et financiers sur les entreprises, les secteurs et les territoires. Il faut permettre et poursuivre l'évaluation précise et transparente de ces impacts, en donnant notamment un accès large aux données liées aux politiques publiques de transition, par exemple de fiscalité.

L'Indicateur Climat développé par la Banque de France

permet d'accompagner la prise en compte par les entreprises des enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires, et de renforcer leurs engagements en ce sens. L'élaboration de l'indicateur repose sur un partenariat avec l'ADEME à partir de la méthodologie ACT. Celle-ci consiste en une analyse du plan de transition d'une entreprise une fois son bilan de gaz à effet de serre établi et des cibles fixées, conformément aux référentiels reconnus.

Concrètement, l'Indicateur climat est déployé progressivement depuis 2024, sur la base du volontariat auprès des PME, et sur base obligatoire pour les plus grandes entreprises. D'ici à fin 2027, il est déployé en priorité auprès des secteurs d'activités émettant le plus de gaz à effet de serre. L'Indicateur climat a une double vocation :

- Prioritairement un service pour les entreprises pour les accompagner individuellement dans le cadre de la transition climatique ;
- En complément, être un indicateur de référence pour les financeurs publics ou privés, auquel il est transmis, avec l'accord de l'entreprise quand il s'agit d'une PME.

La transparence sur les engagements des entreprises est également identifiée comme un levier indispensable afin d'atteindre les objectifs de la SNBC. L'Indicateur Climat s'inscrit parfaitement dans cette démarche en facilitant pour les contreparties financières, publiques et privées, l'analyse de l'exposition des entreprises aux risques climatiques physiques et de transition ainsi que leur degré de prise en compte des enjeux climatiques. Pour ces contreparties financières (banques, autres financeurs), cet indicateur de référence sera une nouvelle information qui viendra s'ajouter aux différents outils existants de mesures du risque. En améliorant qualitativement et quantitativement l'information sur les risques de transition et physiques liés au changement climatique auxquels font face les entreprises, il devrait d'une part renforcer la confiance des investisseurs dans les projets verts et d'adaptation au changement climatique, et, d'autre part, permettre une amélioration de la prise en compte du risque des projets bruns et exposés aux risques physiques.

Afin de limiter la charge administrative auprès des entreprises, la méthodologie de l'Indicateur Climat est grandement alignée avec la CSRD. Dans le cas de la publication d'un plan de transition CSRD, l'indicateur pourrait ainsi reposer sur la collecte d'informations ciblées sur les volumes d'activité et leur intensité carbone. L'Indicateur Climat jouerait alors le rôle d'un complément sectoriel à la CSRD, apportant des informations supplémentaires aux entreprises ainsi qu'à

leurs contreparties financières.

En complément, la Banque de France proposera aux PME de diffuser aux banques tout ou partie des données collectées pour l'attribution de l'Indicateur climat, afin d'éviter que ces acteurs sollicitent ces entreprises pour les mêmes données.

## Conclusion

Il est du devoir des banques centrales et des autorités de supervision de se soucier du changement climatique afin d'accomplir nos mandats de stabilité monétaire et financière. Pour autant, les banques centrales, les autorités de supervisions – et, plus généralement l'engagement des intermédiaires financiers dans la transition, parfois désigné sous le terme de “finance verte” – ne sont pas les seuls ou a fortiori les principaux acteurs du verdissement de nos économies ; elles ne peuvent pas remplacer des politiques publiques saines et des plans de transition des entreprises.

Ainsi, au-delà de l'ensemble des initiatives présentée dans ce cahier d'acteurs, une tarification du carbone plus élevée est indispensable à la nécessaire accélération de la transition : bien que politiquement impopulaire, cela reste une évidence économique pour amener un alignement du comportement des entreprises, des consommateurs et du financement privé, en permettant des rendements attrayants sur les investissements verts. Quelle qu'en soit les formes, cette tarification devra couvrir l'ensemble des sources d'émissions au niveau mondial – pas seulement national ou européen – mise en oeuvre de manière socialement équitable afin de faciliter la transition et son acceptabilité (un « recyclage redistributif ») et aider les entreprises (un « recyclage productif »). L'Europe – ici en avance relative – doit inlassablement plaider pour cette « nouvelle frontière » internationale.